



Pêches et Océans
Canada

AVIS DE PROJET DE MARCHÉ

Pêches et Océans Canada (MPO) lance un appel d'offres public aux soumissionnaires afin d'offrir les services de construction décrits dans le présent Avis d'appel d'offre (AO).

Numéro de la demande de soumission: FP802-170170
Date de clôture: Jeudi le 07 Septembre 2017
Heure de fermeture des soumissions: 14 heures (heure de l'Est) HAE

Titre: Restauration de l'entrepôt de Deer Lake
Lieu des travaux: Deer Lake, NL

L'ensemble de l'appel d'offre y comprend le suivant:

1. Avis de Projet de Marché
2. Devis (Description des services requis)
3. Plans
4. Formulaire de soumission (**Obligatoire à être compléter par le soumissionnaire**)

LIEU(X) DE CLÔTURE:

Emplacement # 1 - Pour les soumissions électroniques SEULEMENT

S'il vous plaît envoyez votre soumission électronique à l'adresse de courriel suivante:
Beverly.shawana@dfo-mpo.gc.ca

Emplacement # 2 - La garantie de soumission (par la poste ou bien messagerie/courrier)

**Pêches et Océan Canada,
Attention: Beverly Shawana
Services du matériel et des acquisitions – Bureau d'Ottawa
200 rue Kent, Poste 9W0721, 9ième étage,
Ottawa, Ontario K1A 0E6
Téléphone: (613) 949-1490**

VEILLEZ BIEN NOTEZ

Toutes les garanties de soumission (cautionnements) doivent être soumises sur papier avant la date de clôture à l'adresse postale indiquée ci-haut.



LA PORTÉE DES TRAVAUX / DEVIS

- .1 Hangar d'entreposage
 - .1 Remplacer le bardage endommagé.
- .2 Zone d'entreposage :
 - .1 Réparation d'environ 20 m de clôture.
 - .2 Remplacement ou réparation de fil de fer barbelé.
- .3 Entrepôt de Conservation et Protection :
 - .1 Augmentation de la hauteur du plafond de 10 pi à 16 pi :
 - .1 Enlever les bardeaux d'asphalte existants.
 - .2 Enlever le revêtement de toiture et les fermes en bois existants et les empiler.
 - .3 Remplacer les nouveaux montants en bois de 16 pi fixés aux montants en bois existants.
 - .4 Remplacer une nouvelle plaque supérieure.
 - .5 Remplacer les fermes en bois et le revêtement de toiture.
 - .2 Remplacer les nouveaux bardeaux d'asphalte.
 - .3 Remplacer le revêtement en contreplaqué et le bardage en vinyle.
 - .4 Remplacer les ferrures de la porte piétonne.
 - .5 Remplacer la porte basculante.
 - .6 Remplacer l'éclairage intérieur et extérieur.
 - .7 Remplacer le câblage électrique.
 - .8 Remplacer le mât de branchement.

FAMILIARISATION AVEC LE SITE

Avant de soumissionner, les entrepreneurs peuvent visiter le site et les alentours à leurs propres frais afin d'examiner et de vérifier la forme, la nature et l'étendue des travaux, de décider des matériaux nécessaires aux travaux et des moyens d'accès au site, d'examiner et de vérifier la gravité et l'incertitude des conditions météorologiques et l'exposition à ces conditions, les conditions du sol, et tout hébergement qui leur sera nécessaire. Ils doivent, de manière générale, obtenir tous les renseignements requis quant aux risques, aux imprévus et aux autres circonstances qui peuvent avoir une incidence sur leur soumission. Aucune indemnité ne sera prévue par la suite en raison d'une erreur ou de la négligence relativement à l'observation et à la détermination appropriées des conditions applicables.

Les entrepreneurs qui souhaitent visiter le site doit contacter l'autorité contractante de confirmer leur présence pour ce qui suit:



Pêches et Océans
Canada

Date: Août 29, 2017
Emplacement: Route du bras d'oie, Deer Lake, NL 49 11 00 57 28 27,5 N ; W
Time: 9 h 30

Avant de visiter le site, les entrepreneurs, les soumissionnaires ou leurs invités doivent examiner la section 01 35 29 – Exigences en matière de santé et de sécurité. Toutes les mesures de sécurité pertinentes doivent être prises pour toutes les visites du site, que ce soit avant ou après l'acceptation de la soumission.

Dates de début et d'achèvement prévues:

Les services de l'entrepreneur débuteront lors de l'attribution du contrat. L'achèvement prévu du projet est en date du **03 novembre 2017**.

EXIGENCES OBLIGATOIRES:

- Le montant minimal acceptable en matière de responsabilité civile et d'assurance contre les dommages matériels est de 2 000 000 \$ par incident. Toutes les soumissions **doivent** être accompagnées d'une confirmation de l'assureur du soumissionnaire que l'assurance requise sera fournie au moment de l'attribution du contrat.
- Le soumissionnaire doit fournir une garantie de soumission, à ses frais, conformément au document relatif aux exigences en matière de garantie de soumission, étant donné que celle-ci est requise lorsque le budget du projet annoncé est supérieur à 100 000 \$. Dans ces circonstances, la soumission et **l'original signé du cautionnement de soumission** doivent être remis à l'autorité compétente, au lieu de clôture, avant la date fixée à cet effet.

Remarque: Toutes les garanties de soumission seront retournées aux soumissionnaires, sauf en ce qui concerne la garantie de soumission présentée par le soumissionnaire retenu, laquelle sera conservée jusqu'à ce que dernier ait fourni une garantie contractuelle

Période des questions et réponses: Le MPO acceptera les questions des soumissionnaires jusqu'à jeudi le **01 septembre 2017**. Ils doivent être envoyés **directement et uniquement** à l'agent des contrats mentionné ici-bas.

Toute demande de renseignements concernant la présente demande de soumission doit être présentée par écrit (courriel) à la personne suivante :

Beverly Shawana
Agent principal des contrats
Courriel: beverly.shawana@dfo-mpo.gc.ca

Téléphone: (613) 949-1490